Maintien et actualisation des compétences SST (MAC SST)

QHSE

23/11/2026

Public et prérequis

Les personnels volontaires désignés pour porter secours en cas d'accident (article R4224 - 15 du Code du Travail) devant suivre un maintien et une actualisation des compétences.

Etre en possession du certificat de SST et réalisé ce maintien et actualisation des compétences dans les 24 mois qui précède l'obtention du certificat initial.

Les objectifs

- Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel National.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Théorie : Exposés, débats, démonstrations
- Travaux sur des cas concrets
- Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire par les formateurs.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Chaque formateur dispose du certificat "former des sauveteurs secouristes du travail" certifié par l'INRS.

Programme

Situer le cadre juridique de son intervention

Réaliser une protection adaptée

Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Partage / Retour d'expérience

Nouveauté / Actualités

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Modalité d’évaluation

- Les critères d’évaluation utilisés pour la validation sont ceux définis dans la grille de certification des compétences du SST de l’INRS
- Attestation
- A l’issue de la formation, délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives et que la formation a été entièrement suivie. Ce certificat sera valable pendant 2 ans.

Suivi de la formation

Le suivi de l’exécution de l’action se fait par :

- L’émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d’évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3